

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes de conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du
conseil d'arrondissement tenue le lundi 6 juin 2011 à 19 h
5650, rue d'Iberville, 2e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur François W. Croteau, Maire d'arrondissement
Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard
Monsieur Marc-André Gadoury, Conseiller du district d'Étienne-Desmarreau
Monsieur Pierre Lampron, Conseiller du district du Vieux-Rosemont
Madame Élane Ayotte, Conseillère du district de Marie-Victorin

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. François W. Croteau, maire d'arrondissement.

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Josée Bédard, Directrice des affaires publiques et du greffe
Monsieur Paul Bourret, Directeur d'arrondissement
Monsieur Karl Sacha Langlois, Secrétaire d'arrondissement

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 05

10.01
CA11 26 0156

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 juin 2011

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Élane Ayotte

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 juin 2011, tel que livré aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité.

10.02
CA11 26 0157

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2011

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la Loi sur les cités et villes.

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2011 soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité.

10 – Point d'information des conseillers

Les membres du conseil sont invités à nous informer sur différents points.

10 - Période de questions du public

12.01

CA11 26 0158

Programme d'aide financière à l'entretien de la Route Verte (Transports Québec) - Confirmation des sommes d'entretien pour l'exercice 2009-2010 et autorisation de la demande du deuxième versement

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

D'autoriser la Direction des travaux publics à demander au ministère des Transports du Québec le deuxième versement de l'aide financière pour l'entretien de la Route Verte pour l'exercice 2009–2010.

De confirmer au ministère des Transports du Québec que les dépenses pour l'entretien de la Route Verte pour l'exercice 2009–2010 ont été de 62 452,41 \$.

Adoptée à l'unanimité.

1113515004

12.02

CA11 26 0159

Programme d'aide financière à l'entretien de la Route Verte (Transports Québec) - Autorisation d'une demande d'une subvention au montant de 7 350,00 \$

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

D'autoriser la Direction des travaux publics de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie à présenter une demande de subvention au ministère des Transports du Québec.

D'authentifier la longueur de 4,9 km en site propre comme étant la longueur réelle du tronçon de la Route Verte dont l'entretien est sous la responsabilité de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie.

De confirmer que l'accès à cette section de la Route Verte est libre et gratuit.

Adoptée à l'unanimité.
1113515005

20.01

CA11 26 0160

Approbation d'une convention par laquelle l'arrondissement verse une contribution financière de 5 000 \$ à l'Autre Marché

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

D'approuver un projet de convention établissant le versement d'une contribution financière de 5 000 \$ à l'Autre Marché pour l'année 2011, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet de convention, laquelle convention est jointe comme annexe numéro 161 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville de Montréal cette convention.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs.

Adoptée à l'unanimité.
1110963039

20.02

CA11 26 0161

Octroi d'une contribution financière de 3 120 \$, à même le budget de fonctionnement, à l'organisme Bureau de la communauté haïtienne de Montréal, pour l'année 2011

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 3 120 \$, à même le budget de fonctionnement, à l'organisme Bureau de la communauté haïtienne de Montréal, pour l'année 2011.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1113318002

20.03

CA11 26 0162

Octroi d'une contribution financière de 5 000 \$, à même le budget de fonctionnement, au Club Flipgym de Montréal afin de soutenir l'achat d'un nouveau sol de gymnastique artistique

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 5 000 \$, à même le budget de fonctionnement, au Club Flipgym de Montréal afin de soutenir l'achat d'un nouveau sol de gymnastique artistique.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

1114288001

20.04

CA11 26 0163

Octroi d'un contrat à 9083-0126 Québec inc. (Creusage R.L.) au montant de 53 134,62 \$ pour des travaux de nettoyage de puisards de rues - Appel d'offre numéro 261113V (3 soumissionnaires)

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Elaine Ayotte

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 53 134,62 \$, taxes incluses, pour des travaux de nettoyage de puisards de rues dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à 9083-0126 Québec inc. (Creusage R.L.) le contrat à cette fin, au prix unitaire de sa soumission, pour un montant total de 53 134,62 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges préparé pour ce contrat (soumission no 261113V).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau. Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

Adoptée à l'unanimité.

1112913017

20.05

CA11 26 0164

Octroi d'un contrat à Certiflo inc. au montant de 130 956,79 \$ pour la fourniture et l'installation d'un système d'arroseuse de rue sur un châssis de camion 6 x 4 fourni par la Ville - Devis numéro 32410A22 (2 soumissionnaires)

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Elaine Ayotte

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 130 956,79 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation d'un système d'arroseuse de rue sur un châssis de camion 6 x 4 fourni par la Ville, marque Certiflo, modèle 15 000 litres, année 2011, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Certiflo inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au montant total approximatif de 130 956,79 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres numéro 11-11610.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1112913016

20.06
CA11 26 0165

Octroi d'un contrat à Poudrier Frères ltée au montant de 446 205,36 \$ pour la fourniture et l'installation de dix (10) carrosseries-fourgons en aluminium de 9 pieds, incluant l'aménagement et les accessoires - Devis numéro RPP24510A33 - Appel d'offres public numéro 11-11579 (3 soumissionnaires)

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Elaine Ayotte

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 446 205,36 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation de dix (10) carrosseries-fourgons en aluminium de 9 pieds, incluant l'aménagement et les accessoires, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Poudrier Frères ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au montant total approximatif de 446 205,36 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres 11-11579.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1112913019

20.07
CA11 26 0166

Octroi d'un contrat à Les Équipements Twin ltée au montant de 662 970,04 \$ pour la fourniture et l'installation de dix (10) engins élévateurs à nacelle de 33 pieds de hauteur de travail - Devis numéro RPP24510A23 (3 soumissionnaires)

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Elaine Ayotte

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 662 970,04 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation de dix (10) engins élévateurs à nacelle de 33 pieds de hauteur de travail, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Les Équipements Twin ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au montant total approximatif de 662 970,04 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres numéro 11-11579.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1112913020

20.08

CA11 26 0167

Octroi d'un contrat à Les Équipements Twin Itée au montant de 74 051,25 \$ pour l'achat d'un camion usagé avec châssis 4 x 2 et PNBV de 33 000 lbs, année 2006, ou plus récent, et le kilométrage ne dépassant pas 80 000 km et avec carrosserie de service et engin élévateur à nacelle de 65 pieds de hauteur de travail - Devis numéro RPP28511A11 (2 soumissionnaires)

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Elaine Ayotte

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 74 051,25 \$, taxes incluses, pour l'achat d'un camion usagé avec châssis 4 x 2 et PNBV de 33 000 lbs, année 2006, ou plus récent, et le kilométrage ne dépassant pas 80 000 km et avec carrosserie de service et engin élévateur à nacelle de 65 pieds de hauteur de travail comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Les Équipements Twin Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au montant total approximatif de 74 051,25 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres 11-1165.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

1112913022

20.09

CA11 26 0168

Octroi d'un contrat à Les Entreprises Usibec inc., au montant de 84 936,56 \$, taxes incluses, pour la fourniture de contenants de collecte à deux voies (2 soumissionnaires)

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Elaine Ayotte

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 84 936,56 \$, taxes incluses, pour l'achat de 80 bacs de collecte à deux voies Enviro DUO, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à la firme Les Entreprises Usibec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 84 936,56 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

1112913021

20.10

CA11 26 0169

Cession à titre gratuit de 9 biens mobiliers désuets pour en faire bénéficier un organisme communautaire

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

De céder, à titre gratuit, neuf (9) chaises de différents modèles à l'organisme communautaire « La Place ».

Adoptée à l'unanimité.
1113506006

30.01
CA11 26 0170

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 30 avril 2011, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du mois d'avril 2011, soit du 2 au 29 avril 2011, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Elaine Ayotte

Et résolu :

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 30 avril 2011, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du mois d'avril 2011, soit du 2 au 29 avril 2011, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23).

Adoptée à l'unanimité.
1110209005

30.02
CA11 26 0171

Approbation de la prise de possession d'un camion multimode 393-11002 de marque Freightliner M2, année 2011, en provenance du fonds d'inventaire CSP-MRA, et confirmer le renflouement du fonds par l'achat d'un équipement du même type en 2012

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'approuver la prise de possession d'un camion multimode 393-11002 de marque Freightliner, modèle M2, année 2011, en provenance du fonds d'inventaire CSP-MRA et confirmer le renflouement du fonds par l'achat d'un équipement du même type en 2012.

Adoptée à l'unanimité.
1112913018

40.01
CA11 26 0172

Émission d'ordonnances - Programmation d'événements publics :
« Activités sportives de la Ligue Auchem », « Projet d'animation », « La rue Kitétonne (Festival forain) », « Je m'emballer autrement », « Pink Carnaval », « Fête nationale dans Rosemont-La Petite-Patrie », « L'Autre St-Jean », « Fête nationale les Baptisés du Jourdain », « Fête nationale Joseph-Paré », « Fête nationale La Maisonnée », « Récit des luttes urbaines », « Marche de la Société de la sclérose latérale amyotrophique du Québec » -

Approbation de protocoles d'entente avec les organismes « Toxique Trottoir », « Loisirs Saint-Marc-de-Rosemont » et « Société de développement des nouveaux événements culturels de Rosemont »

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

D'autoriser, les samedis et les dimanches, du 7 juin au 2 octobre 2011, selon les heures prescrites dans les ordonnances, dans le cadre de l'événement « **Activités sportives de la Ligue Auchem** », sur le site du parc Père-Marquette :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons non alcooliques.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 162 et 163 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- Ordonnance 2011-26-104 en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2011-26-105 en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

D'autoriser, aux dates et heures prescrites dans l'ordonnance, dans le cadre de l'événement « **Projet d'animation** » :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 164 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- Ordonnance 2011-26-106 en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, du 17 au 19 juin 2011, aux heures prescrites dans les ordonnances concernées, le bruit d'appareils sonores, la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcooliques ou non et la fermeture de rue, dans le cadre de l'événement « **La rue Kitétonne (festival forain)** », sur le site de la rue Masson entre la 4^e Avenue et la 7^e Avenue et sur la 5^e Avenue et la 6^e Avenue, des ruelles côté nord et sud jusqu'à la rue Masson.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 165, 166 et 167 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- Ordonnance 2011-26-107 en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2011-26-108 en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8);
- Ordonnance 2011-26-109 en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8).

D'approuver un protocole d'entente entre Toxique Trottoir et l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, pour la tenue de l'événement, ledit protocole étant joint comme annexe numéro 168 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ledit protocole.

D'autoriser, le 18 juin 2011, entre 14 h et 18 h, dans le cadre de l'événement « **Je m'emballer autrement** », sur le site de la Place Hector-Prud'homme :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 169 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- Ordonnance 2011-26-110 en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, le 18 juin 2011, selon les heures applicables, dans le cadre de l'événement « **Pink carnaval** » :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur de 17 h à 18 h;
- b) la fermeture de rues selon le trajet et les heures suivantes :

- La rue Lafond, entre la rue Masson et l'Avenue Laurier de 13 h à 18 h.
- La rue Masson, entre la rue Lafond et la 7^e Avenue de 16 h à 18 h,

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 170 et 171 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- Ordonnance 2011-26-111 en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2011-26-112 en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

D'autoriser, le 23 juin 2011, entre 11 h et 24 h, le bruit d'appareils sonores, entre 14 h et 23 h 30 en ce qui a trait à la vente de boissons alcooliques et entre 14 h et 24 h pour ce qui est de la vente de nourriture et de boissons non alcooliques et la consommation de boissons alcooliques, dans le cadre de l'événement « **Fête nationale dans Rosemont–La Petite-Patrie** », sur le site du parc Molson :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcooliques ou non.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 172 et 173 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- Ordonnance 2011-26-113 en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2011-26-114 en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).

D'approuver un protocole d'entente entre Les Loisirs Saint-Marc de Rosemont et l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, pour la tenue de l'événement, ledit protocole étant joint comme annexe numéro 174 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ledit protocole.

D'autoriser, le 23 juin 2011, entre 8 h et 24 h 30, le bruit d'appareils sonores ainsi que la vente d'objets promotionnels, de nourriture et de boissons non alcooliques, entre 16 h et 24 h, la vente de boissons alcooliques et entre 16 h et 24 h 30, la consommation de boissons alcooliques, dans le cadre de l'événement « **L'Autre St-Jean** », sur le site du parc du Pélican :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcooliques ou non.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 175 et 176 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- Ordonnance 2011-26-115 en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2011-26-116 en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).

D'approuver un protocole d'entente entre la Société de développement des nouveaux événements culturels de Rosemont et l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, pour la tenue de l'événement, ledit protocole étant joint comme annexe numéro 177 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ledit protocole.

D'autoriser, le 23 juin 2011, entre 12 h et 24 h, dans le cadre de l'événement « **Fête nationale Les Baptisés du Jourdain** », sur le site du parc de la Petite-Italie :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la consommation de boissons alcooliques.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 178 et 179 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- Ordonnance 2011-26-117 en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2011-26-118 en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 3).

D'autoriser, le 23 juin 2011, entre 21 h et 22 h, dans le cadre de l'événement « **Fête nationale Les Baptisés du Jourdain** » :

- a) le ralentissement temporaire de la circulation selon le trajet suivant :

Départ : Au 6817, rue Saint-Urbain.

Passage sur les rues :

- rue Saint-Urbain, direction nord jusqu'à l'avenue Beaumont;
- l'avenue Beaumont, direction est jusqu'à la rue Clark;
- rue Clark, direction sud jusqu'à la rue Saint-Zotique Ouest;
- rue Saint-Zotique Ouest, direction ouest jusqu'à la rue Saint-Urbain.

Fin du trajet : Au 6817, rue Saint-Urbain.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante jointe comme annexe numéro 180 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- Ordonnance 2011-26-119 en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

D'autoriser, le 24 juin 2011, entre 10 h et 22 h, dans le cadre de l'événement « **Fête nationale Les Baptisés du Jourdain** », sur le site de la rue Saint-Urbain entre la rue Saint-Zotique Ouest et l'avenue Beaumont :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la consommation de boissons alcooliques;
- c) la fermeture de la rue Saint-Urbain entre la rue Saint-Zotique Ouest et l'avenue Beaumont.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 181, 182 et 183 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- Ordonnance 2011-26-120 en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2011-26-121 en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 3);
- Ordonnance 2011-26-122 en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

D'autoriser, le 24 juin 2011, entre 11 h et 17 h, dans le cadre de l'événement « **Fête nationale Joseph-Paré** », sur le site du parc Joseph-Paré :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente de nourriture et de boissons non alcooliques.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 184 et 185 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- Ordonnance 2011-26-123 en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2011-26-124 en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

D'autoriser, le 24 juin 2011, entre 8 h 30 et 18 h 30, dans le cadre de l'événement « **Fête nationale La Maisonnée** », sur le site du parc Père-Marquette Sud :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente de nourriture et de boissons non alcooliques.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 186 et 187 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- Ordonnance 2011-26-125 en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2011-26-126 en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

D'autoriser, le 30 juin 2011, remis au 7 juillet 2011 en cas d'intempéries, entre 18 h et 21 h 30, dans le cadre de l'événement « **Récit des luttes urbaines** », sur le site du parc Sainte-Bernadette :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 188 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- Ordonnance 2011-26-127 en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, le 10 septembre 2011, entre 10 h et 14 h, dans le cadre de l'événement « **Marche de la Société de la sclérose latérale amyotrophique du Québec** », sur le site du parc Maisonneuve :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 189 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- Ordonnance 2011-26-128 en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

40.02
CA11 26 0173

Émission d'ordonnances - Événement « La Fête nationale », à la demande du Comité de la Fête nationale de la St-Jean Inc., au parc Maisonneuve, le 24 juin 2011. Approbation d'un protocole de soutien technique entre l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie et le Comité de la Fête nationale de la St-Jean Inc.

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

D'autoriser la tenue de l'événement, La Fête nationale, à la demande du "Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc," au parc Maisonneuve, le 24 juin 2011;

D'autoriser le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non et la fermeture de rues, et d'édicter, à ces fins, les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 190, 191, 192, aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- ordonnance 2011-26-129, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3, article 20);
- ordonnance 2011-26-130, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8);
- ordonnance 2011-26-131, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3).

D'approuver un protocole de soutien technique entre l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie et le Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc., lors de la tenue de l'édition 2011 du spectacle de la Fête nationale, au parc Maisonneuve, le 24 juin 2011, lequel est joint comme annexe numéro 193 aux procès-verbaux du conseil d'arrondissement pour l'année 2011;

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ledit protocole, au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie.

40.03
CA11 26 0174

Édiction d'une ordonnance - Programmation d'un événement de nature commerciale et culturelle - STM « Mouvement Collectif » sur la Plaza Saint-Hubert

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser, dans le cadre de l'événement « **Mouvement Collectif** », le 18 juin 2011, en rue fermée, sur la rue de Bellechasse, entre les rues Saint-Hubert et Saint-André :

- a) l'émission du bruit au moyen d'appareils sonores;
- b) la vente d'articles promotionnels reliés à l'événement, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non, de même que la consommation de boissons alcoolisées sur le domaine public;

c) la fermeture de la rue de Bellechasse, entre les rues Saint-Hubert et Saint-André, le 18 juin 2011.

Et d'édicter, à cette fin, les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 194, 195, 196, aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- ordonnance 2011-26-132, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20);
- ordonnance 2011-26-133, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8);
- ordonnance 2011-26-134, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3).

Adoptée à l'unanimité.
1110963052

40.04

CA11 26 0175

Édiction d'une ordonnance - Exemption de l'obligation de fournir 1 unité de stationnement pour le bâtiment situé au 6560, 25^e Avenue, de l'obligation de fournir 1 unité de stationnement - Fonds de compensation de 5 000 \$

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Elaine Ayotte

Et résolu :

CONSIDÉRANT que la compensation monétaire, exigée par le *Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement* (5984, modifié), a été dûment acquittée ;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement* (5984, modifié), l'ordonnance no 135 jointe à la présente résolution, exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 6560, 25^e Avenue (lot N° 2 785 565, du cadastre du Québec), de l'obligation de fournir 1 unité de stationnement. Ladite ordonnance est jointe comme annexe numéro 197 aux procès-verbaux du conseil d'arrondissement pour l'année 2011.

Adoptée à l'unanimité.
1110963024

40.05

CA11 26 0176

Stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) - Sur la rue Drolet, entre les rues Bélanger et Jean-Talon Est, côté ouest - Secteur 34 - Augmenter le nombre de places de SRRR - Sur la rue Boyer, entre les rues Bélanger et Jean-Talon Est, côté ouest - Remplacer la zone de SRRR de 16 h à 23 h par une zone de 17 h à 23 h face au 6960, rue Boyer

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'installer une zone de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) sur la rue Drolet, entre les rues Bélanger et Jean-Talon Est, côté ouest, de 16 h à 23 h, sur une distance de 48,1 mètres, incluant une entrée charretière de 5 mètres, à environ 20,8 mètres au nord de la rue Bélanger;

Et de conserver en place toute autre réglementation en vigueur.

De remplacer la zone de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) sur la rue Boyer, entre les rues Bélanger et Jean-Talon Est, côté ouest, de 16 h à 23

h, située face au 6960, par une zone de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) de 17 h à 23 h;

Et de conserver en place toute autre réglementation en vigueur.

Adoptée à l'unanimité.
1111316003

40.06
CA11 26 0177

Opération cadastrale - Frais pour fins de parc - Acceptation d'un versement de 24 200 \$ par le propriétaire du terrain en cause (emplacement situé sur le côté sud-ouest de la 12e Avenue et au sud-est de la rue Masson), conformément à l'article 6 du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., c. O-1), relativement à des frais pour fins de parc, représentant 10 % de la valeur réelle des terrains visés compris dans le plan d'opération cadastrale

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

D'accepter le versement d'une somme de 24 200,00 \$, du propriétaire du terrain en cause, conformément à l'article 6 du *Règlement sur les opérations cadastrales* (R.R.V.M., c. O-1), relativement à des frais pour fins de parcs, représentant 10 % de la valeur réelle du terrain compris dans le plan d'opération cadastrale.

De déposer ce montant au compte spécifié sur l'intervention de la Direction des services administratifs.

Adoptée à l'unanimité.
1110963051

40.07
CA11 26 0178

Refus de la demande d'occupation du bâtiment situé au 6827, rue Saint-André, à des fins de « lieu de culte » et « d'école d'enseignement spécialisé »

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De ne pas donner de suites favorables à la demande d'occupation du bâtiment situé au 6827, rue Saint-André à des fins de lieu de culte et d'école d'enseignement spécialisé, pour les motifs suivants :

- le secteur de zonage où se situe le bâtiment occupé par le lieu de culte est un secteur où seule est autorisée la famille habitation;
- l'achalandage créé par la présence de ce lieu de culte sur une rue résidentielle de même que les allées et venues lors des offices sont susceptibles de générer des nuisances pour les résidents. En ce sens, cet usage est peu compatible avec le milieu dans lequel il s'insère;
- en raison du nombre élevé de personnes qu'il pourrait accueillir à cet endroit (150), les impacts de ce projet (bruit, achalandage, débordement des activités à l'extérieur) risquent d'engendrer du mécontentement de la part des riverains
- malgré la présence d'une aire de stationnement de 15 véhicules, il n'est pas assuré que l'activité n'entraînerait pas de stationnement sur rue;

— le stationnement sur rue constitue une problématique connue du secteur de la rue Saint-Hubert et du secteur résidentiel environnant.

Adoptée à l'unanimité.
1111016003

40.08
CA11 26 0179

Approbation des plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (1-279) - Construire un bâtiment de 3 étages et y aménager 7 logements - Bâtiment situé au 6560, 25e Avenue

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande.

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant la construction d'un bâtiment résidentiel de 3 étages, situé au 6560, 25e avenue, en la Ville de Montréal.

D'approuver, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), les plans identifiés A00 (implantations), A01 (plans sous-sol et rez-de-chaussée), A02 (plans 2^e et 3^e étages), A03 (coupe longitudinale), A04 (élévations avant et arrière), A05 (élévations avant et arrière), A06 (élévation latérale sud), A07 (élévation latérale nord) et A08 (devis), préparés par Rouge architecture, estampillés en date du 25 mai 2011 par la Direction de l'aménagement et des services aux entreprises, et accompagnant la demande de permis 3000284685, lesquels plans sont joints comme annexes numéro 198 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011.

Adoptée à l'unanimité.
1110963022

40.09
CA11 26 0180

Approbation des plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (1-279) (PIIA, articles 67, 107, 108, 118, 671 et 674) - Agrandir le bâtiment et installer une enseigne, pensionnat Notre-Dame-des-Ange, situé au 5680, boulevard Rosemont

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande.

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant l'agrandissement du bâtiment situé au 5680, boulevard Rosemont, en la Ville de Montréal.

D'approuver, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), les plans identifiés page 4 (plan d'implantation des travaux), page 5 (plan du rez-de-chaussée), page 6 (plan de l'étage), page 7 (plan de toit), page 8 (élévation avant) et page 9 (élévations latérales), préparés par JCF architecture, estampillés en date du 24 mai 2011 par

la Direction de l'aménagement et des services aux entreprises, et accompagnant les demandes de permis 3000293723 et 3000287454, lesquels plans sont joints comme annexe numéro 199 aux procès-verbaux du conseil d'arrondissement pour l'année 2011.

Adoptée à l'unanimité.
1110963021

40.10
CA11 26 0181

Approbation des plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Construire un bâtiment de 4 étages pour une résidence collective - Bâtiment situé au 3300, rue William-Tremblay

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande.

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), concernant la construction d'un bâtiment de 4 étages pour une résidence collective - Bâtiment situé au 3300, rue William-Tremblay, en la Ville de Montréal.

D'approuver, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), les plans identifiés A-101, A-201, A-202, A-203, A-204, A-205, A-206, A-301, A-302, préparés par Jodoin, Lamarre, Pratte et associés architectes, estampillés en date du 20 mai 2011 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, et accompagnant la demande de permis 3000294549, lesquels plans sont joints comme annexe numéro 200 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011.

D'assortir la présente autorisation d'une garantie pécuniaire au montant de 15 000 \$, assurant dans un délai de 12 mois à partir de la date d'émission des permis, la réalisation complète du projet, conformément aux plans approuvés par le conseil d'arrondissement, en vertu du titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279)

Adoptée à l'unanimité.
1110963037

40.11
CA11 26 0182

Autorisation d'une dérogation mineure - dérogations à une disposition du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - occupation dans une cour - Bâtiment situé au 6160, 16e Avenue

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande.

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'accorder une dérogation mineure relativement au bâtiment situé au 6160, 16^e Avenue (lot 2 785 469 du cadastre du Québec), y autorisant la construction d'un escalier extérieur jusqu'à la limite arrière, malgré l'article 330 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie* (01-279) qui

stipule qu'un escalier doit se trouver à une distance minimale de 1,2 m d'une limite arrière.

Adoptée à l'unanimité.
1110963036

40.12
CA11 26 0183

Adoption - Premier projet de résolution autorisant l'installation d'une enseigne publicitaire pour le bâtiment situé aux 4800-4850, rue Molson, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8)

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

D'accorder, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8)*, l'autorisation d'installer une enseigne publicitaire sur la façade du bâtiment situé aux 4800-4850, rue Molson, en dérogation aux articles 484 et 490 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)* relatifs à la localisation d'une enseigne publicitaire sur une propriété.

D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 aux conditions suivantes :

1. les détails de l'inscription apparaissant sur le panneau publicitaire (couleur, message, typographie) doivent être conformes à ceux illustrés à la page 2/2 du document identifié « Technopôle Angus - Enseigne pour le 4800 Molson » préparé par Mak Sud, estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 4 mai 2011, lequel constitue l'annexe numéro 201 aux procès-verbaux du conseil d'arrondissement pour l'année 2011.
2. des modifications futures aux détails de l'inscription y apparaissant (couleur, message, typographie) devront être approuvées conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)*.

Et qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le 4 juillet 2011 à 18 h, au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.
1110963032

40.13
CA11 26 0184

Adoption - Second projet de résolution autorisant l'agrandissement du bâtiment situé au 5600, rue De Normanville, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (RCA-8)

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (RCA-8)*, un second projet de résolution suivant :

1. D'autoriser l'agrandissement du bâtiment situé au 5600, rue De Normanville, en dérogation aux articles 8 (hauteur minimale en étage), 40 (taux d'implantation), 66 (alignement de construction en titre VIII) et 169 (classes d'occupation prohibant les usages habitation et commerce au même niveau) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279).

2. D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 à la condition suivante :

Les travaux doivent être conformes aux plans identifiés A-11, A-12, A-15, A-30, A-31, A-32, A-33, A-34, A-35 et A-70, préparés par Nature humaine Plasse-Rasselet, architectes, et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 18 avril 2011, lesquels plans sont joints comme annexe numéro 159 aux procès-verbaux des séances du conseil pour l'année 2011.

Ce projet est susceptible d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.
1110963035

40.14

CA11 26 0185

Adoption - Second projet de résolution autorisant l'aménagement d'une aire récréative en cour avant pour le bâtiment situé au 3535, boulevard Rosemont, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (RCA-8)

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-8), un second projet de résolution suivant :

1. D'autoriser l'aménagement d'une aire récréative en cour avant du bâtiment situé au 3535, boulevard Rosemont. À ces fins, il est permis de déroger à l'article 2 de la résolution CA05-26-0439 autorisant des travaux d'agrandissement du Collège Jean-Eudes ainsi que la résolution CA06-26-0069 autorisant un plan d'implantation architecturale pour les travaux d'agrandissement du Collège Jean-Eudes.

2.- D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 à la condition suivante :

Les travaux doivent être conformes aux plans identifiés Plan des conditions existantes / relevé topographique, Concept d'aménagement, Coupe AA', Coupe BB', Végétaux, préparés par le Groupe IBI, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 18 avril 2011, lesquels plans sont joints comme annexe numéro 158 aux procès-verbaux des séances du conseil pour l'année 2011.

Ce projet est susceptible d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.
1110963033

40.15

CA11 26 0186

Adoption - Second projet de résolution autorisant la régularisation et l'approbation d'un logement en sous-sol dans le but de rendre le bâtiment conforme - Bâtiment situé au 6560, 36e Avenue, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8)

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Elaine Ayotte

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie* (RCA-8), le second projet de résolution suivant :

1. D'autoriser la régularisation et l'approbation d'un logement en sous-sol dans le but de rendre le bâtiment conforme - Bâtiment situé au 6560, 36^e Avenue. À ces fins, il est permis de déroger uniquement à l'article 121 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), relativement au nombre de logements par bâtiment.

Ce projet est susceptible d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.
1100963110

40.16

CA11 26 0187

Adoption - Résolution autorisant l'ajout d'un ascenseur en cour arrière, pour une résidence de personnes âgées située au 6400, 8e Avenue, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8)

Il est proposé par François Limoges

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'adopter, la résolution suivante en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie* (RCA-8) :

1. D'autoriser l'ajout d'un ascenseur en cour arrière de la résidence pour personnes âgées située au 6400, 8^e Avenue. À ces fins, il est permis de déroger à l'article 75 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), relatif à la marge arrière ainsi qu'aux articles 1, 2 et 4 du *Règlement* 8523, portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un bâtiment sur le côté ouest de la 8^e Avenue, entre les rues de Bellechasse et Beaubien Est.

2. D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 à la condition suivante :

- les travaux doivent être conformes aux plans identifiés pages 2/9 à 9/9, préparés par François Heppel, architecte, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 9 mars 2011, lesquels plans sont joints comme annexe numéro 120 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011.

Adoptée à l'unanimité.
1100963108

40.17

CA11 26 0188

Adoption - Résolution autorisant la transformation de la façade et la construction d'un 3e étage pour le bâtiment situé aux 6322-6324, rue Alma, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (RCA-8)

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie* (RCA-8), le projet de résolution suivant :

1. D'autoriser des travaux de transformation de la façade et la construction d'un 3^e étage pour le bâtiment situé aux 6322-6324, rue Alma. À ces fins, il est permis de déroger à l'article 24 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), relatif à la règle d'insertion au niveau de la hauteur.

2. D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 à la condition suivante :

- les travaux de construction doivent être conformes aux plans identifiés « Élévation est (rue Alma) proposée », « Élévation ouest proposée » et « Plan rallonge du toit », préparés par Thomas Balaban, architecte, estampillés en date du 25 mars 2011 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, ces plans étant joints comme annexe numéro 121 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011.

Adoptée à l'unanimité.
1110963011

40.18
CA11 26 0189

Adoption - Résolution autorisant l'agrandissement d'un usage spécifique en secteur d'habitation pour le local situé au 6575, rue Saint-Denis, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (RCA-8)

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (RCA-8)*, la résolution suivante :

1. d'autoriser l'agrandissement de l'usage spécifique « articles de sport et de loisirs » en secteur d'habitation du local situé au 6575, rue Saint-Denis. À ces fins, il est permis de déroger uniquement à l'article 121 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)*, relativement à l'usage
2. d'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 à la condition suivante :
 - remplacer la clôture existante par une clôture de type ornemental et intégrer un aménagement paysager incluant des arbustes, si les espaces nécessaires sont disponibles.

Adoptée à l'unanimité.
1110963020

40.19
CA11 26 0190

Adoption - Règlement RCA2611-003, intitulé « Règlement autorisant le financement de 1 750 000 \$ pour l'acquisition de matériel roulant et d'équipement dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2011-2013 (PTI) »

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 mai 2011;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 1 750 000 \$ pour l'acquisition de matériel roulant », a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet, la portée, le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'adopter le règlement d'emprunt RCA2610-003 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 1 750 000 \$ pour l'acquisition de matériel roulant », dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2011-2013, sujet à l'approbation des personnes habiles à voter et conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

1113506005

40.20

CA11 26 0191

Adoption - Règlement RCA2611-002, intitulé « Règlement d'emprunt autorisant le financement de 2 700 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière et d'apaisement de la circulation, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2011-2013 »

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 mai 2011;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 700 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière » à été distribué aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel.

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Elaine Ayotte

Et résolu :

D'adopter, le règlement d'emprunt RCA2611-002 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 700 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière » dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2011-2013, sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

1114250001

40.22

CA11 26 0192

Adoption - Projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier le plan illustrant le patrimoine bâti de l'arrondissement, en concordance avec les modifications effectuées au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) concernant les secteurs patrimoniaux

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier le plan illustrant le patrimoine bâti de l'arrondissement, en concordance avec les modifications effectuées au Règlement d'urbanisme concernant les secteurs patrimoniaux.

Et qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le 4 juillet 2011, à 18 h, au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage en la Ville de Montréal.

Le tout conformément à l'article 130.3 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4)

Adoptée à l'unanimité.
1110963034

40.21

CA11 26 2011-07

Avis de motion - Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier le plan illustrant le patrimoine bâti de l'arrondissement, en concordance avec les modifications effectuées au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) concernant les secteurs patrimoniaux

Le maire de l'arrondissement, M. François W. Croteau, donne avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente du conseil municipal, il sera adopté le règlement intitulé « *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)* » afin de modifier le plan illustrant le patrimoine bâti de l'arrondissement en concordance avec les modifications effectuées au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)* concernant les secteurs patrimoniaux.

1110963034

CA11 26 0193

Dépôt de deux procès-verbaux de correction relatifs à la séance ordinaire du 17 janvier 2011 et à la séance extraordinaire du 7 mars 2011

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

De déposer copie des procès-verbaux de correction signés par le secrétaire d'arrondissement, relativement aux séances tenues le 17 janvier 2011 et le 7 mars 2011, ainsi qu'une copie dûment modifiée des textes réglementaires suivants :

- 1) Règlement 01-279-28-1; règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont-Petite-Patrie »;

2) Règlement 01-279-28-2; règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont-Petite-Patrie ».

Adoptée à l'unanimité.
1111307004

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 21 h 51.

François W. Croteau
Maire d'arrondissement

M^e Karl Sacha Langlois, LL.L., B.A.A., OMA
Secrétaire d'arrondissement